

Compte rendu de la FSU du CSAA du 10 janvier 2023

Le CSAA commence par une déclaration du Recteur Monsieur Halbout. Il indique vouloir travailler dans un climat de confiance et d'échanges sincères. Il indique aussi clairement que son rôle est de mettre en place la politique décidée par le ministère d'Education Nationale et qu'il est possible qu'il y ait des sujets de tensions mais qu'il souhaite des échanges constructifs.

I. Règlement intérieur du CSAA (sans vote)

La FSU demande à ce que les suppléants puissent prendre aussi la parole en séance. Un groupe de travail sur ce règlement est demandé conjointement par l'UNSA et la FSU.

La FSU demande aussi la représentativité des syndicats dans les groupes de travail.

Le règlement sera présenté au vote quand le texte national sera présenté. A priori cela est prévu pour le mois de mars.

II. Structures

1. Projet de répartition des moyens d'enseignement 1er degré (vote : contre à l'unanimité)

Un groupe de travail s'est tenu le 04 janvier 2023. Les moyens et la méthodologie de répartition ont été présentés lors de ces GT.

La FSU regrette que les documents de travail aient été donnés si tardivement. Cette année, la répartition par tranche d'âge n'apparaît pas.

La FSU indique que la question de l'inclusion scolaire doit être prise en compte pour la constitution des classes scolaires dans le premier comme dans le second degré.

La FSU fait remarquer que le climat scolaire est aussi un élément à prendre en compte pour l'élaboration de ces cartes scolaires par exemple en baissant les effectifs par classe.

Le recteur indique qu'il note dans les remarques (école inclusive, rased, climat) de la FSU des éléments intéressants pour faire évoluer la politique du rectorat sur l'attribution des moyens. Il indique que le problème est de ne pas donner trop de contraintes académiques qui diminueraient les marges de manœuvre dans les départements. Le recteur fait remarquer que les baisses de moyens sont aussi la conséquence de la baisse de la natalité.

La FSU répond sur cette dernière remarque que cela devrait être une chance pour améliorer les conditions d'enseignement et les conditions de travail des personnels.

La FSU indique que de nombreux collègues se sont investis dans les différents dispositifs qui ont été mis en place pour les gouvernements successifs. Il n'y a pas de continuité éducative, on supprime ces dispositifs régulièrement pour en créer d'autres. Il n'y a pas de ligne politique claire et c'est un problème. Cela nuit à la qualité de l'enseignement et épuise nos collègues.

2. Projet de répartition des moyens d'enseignement 2nd degré (vote : contre à l'unanimité)

Un GT s'est déroulé le 05 janvier. La FSU souligne la qualité de l'écoute et des réponses apportées par l'administration même si les orientations choisies par le rectorat vont à l'encontre des idées de la FSU.

La FSU demande à ce que les élèves en SEGPA soient affectés au plus proche de leur lieu de résidence. (Exemple du collège de Montoire qui ont été affectés sur Vendôme suite à une suppression de division) Les segpa sont dotés sur la prévision d'effectifs. Les moyens attribués pour une division sont un peu plus élevés que pour une division classique.

La FSU manifeste son étonnement sur le solde nul de la dotation des moyens attribués au niveau académique alors que de nouveaux établissements vont ouvrir ou vont s'étendre. La FSU répète son souhait de revoir le seuil de 30 élèves par division dans les établissements REP ou REP+. Le recteur indique qu'il y a une marge d'autonomie et qu'elle doit être en priorité utilisée pour la mise en place de dispositifs pour les sixièmes (dédoublement de certaines matières, ateliers...) mais pas pour la création de classe pour faire baisser le nombre d'élèves par division. La FSU lui répond que cela signifie mettre en place des conditions privilégiées pour certaines matières et abandonner les autres. Le recteur indique : « une classe à 30 ce n'est pas abandonner les collègues quand même ». La FSU rappelle son opposition à l'allocation progressive des moyens qui n'a fait que détériorer les conditions de travail dans les établissements d'éducation prioritaire en particulier. Elle demande une diminution du seuil d'ouverture des classes : 20 en éducation prioritaire, 24 dans les autres établissements. La baisse des effectifs par classe est selon la FSU une des clés pour pallier les difficultés des élèves mais aussi améliorer les conditions de travail de collègues et ramener des climats de travail plus sereins dans les classes.

La FSU demande à ce que les coordonnateur d'UPE2A soient des personnes nommées à temps complet et pas sur plusieurs établissements. Le recteur lui répond que l'administration va examiner ces cas particuliers.

Concernant la dotation des lycées, le rectorat a ponctionné un nombre d'heures postes trop élevé selon la FSU pour la mise en place de l'heure et demie de mathématiques pour les élèves qui n'auraient pas choisi la spécialité mathématiques. La réserve de plus de 500HP pourra permettre aussi de réabonder certaines DHG.

Pour le nouveau lycée de Hanches, la FSU demande à ce que deux professeurs documentalistes soient nommés dès la première année pour la mise en route (surplus de travail) de ce centre de documentation. Elle condamne fortement le redéploiement des postes prévus pour l'ouverture de ce lycée. En effet, seuls 1 poste de chef d'établissement, 2 administratifs et 2 CPE sont créés, tous les autres postes se font par des redéploiements (agents techniques, administratifs, enseignants, AED). L'ouverture du lycée va certes permettre de désengorger les lycées de Chartres et de Dreux, mais cela implique par le biais des redéploiements de nombreuses cartes scolaires dans le 28 qui vont se faire sur 2 années consécutives (ouverture pour les 2nde, 1ère et 1ère année de BTS en 2023 puis la suite en 2024.

La FSU a rappelé la nécessité de diminuer le seuil d'ouverture de classe en STMG qui est de 35 élèves par classe.

En groupe de travail, nous sommes intervenus sur des situations d'établissement ou de département :

Dans le CHER:

Lycée Jean Moulin perd 4 divisions mais le rectorat lisse sur perte de 3 divisions. La perte des élèves serait liée à l'absence de transport entre l'Allier et le lycée mais aussi entre le collège de Dun sur Auron et le lycée (Rectorat s'en inquiète et va prendre attache auprès de la Région Centre et l'Allier).

Dans l'Eure-et-Loir:

Grosses pertes d'heures dans les lycées touchés par la re-sectorisation liée à l'ouverture du lycée de Hanches.

Luisant : perte d'une division en STMG liée à l'ouverture de Hanches

Dans l'Indre :

Grosse inquiétude partagée par le rectorat sur la perte de 36HP au lycée d'Argenton-sur-Creuse (qui n'a que 281 élèves).

Dans l'Indre-et-Loire

La dhg du lycée Descartes va encore être abondée en HP.

Concernant les autres lycées du 37, les pertes sont lourdes puisque le département à lui seul perd plus de 330HP.

Dans le Loir-et-Cher

Lycée hôtelier : perte de 55HP (petit établissement de 306 élèves en SGT). Pour le rectorat l'établissement va mieux, sauf que ça ne se ressent pas dans les effectifs qui continuent à chuter.

Claude de France : perte de 3 divisions, dues selon le rectorat a un faible taux de passage en LGT dans le secteur.

Dans le Loiret :

Pothier: rectorat va réabonder une trentaine d'heures dans la DHG.

Beaugency: perte de 2 divisions (une 2nde et une 1ère).

Ingré : la région est en train de construire une extension du lycée qui va permettre d'accueillir 400 élèves en plus !! L'ouverture est prévue à la rentrée 2024. Toute la sectorisation de l'orléanais est à revoir, cette ouverture devrait toucher beaucoup Pothier (qui n'est pas en surcharge d'élèves) et donc toute la sectorisation d'Orléans est à revoir. De plus l'ouverture du lycée de Chateauneuf prévue à la rentrée 2026, va aussi avoir un impact sur la sectorisation. Le rectorat travaille sur cette sectorisation avec ces deux échéances en tête.

Gien : + de 34 élèves par classe prévus en seconde. (prévision haute pour le rectorat qui nous a promis les recevoir en audience dès réception de leur demande).

3. Évolution de la carte des sections européennes, DNL et des structures sportives scolaires (vote : FO contre, FSU s'abstient, UNSA pour)

Madame Henry Cheffe de la DAM est interpellée par la FSU sur la fermeture de l'anglais en voie techno au lycée Jean Zay. Elle répond que c'est le faible effectif qui justifie cette décision.

Monsieur Besnard, inspecteur EPS, présente la mise en place des structures sportives scolaires. Pour les sections sportives scolaires, il annonce 25 renouvellements, 11 ouvertures, 3 fermetures.

La FSU fait remarquer qu'il n'y a pas 3 fermetures indiquées sur les documents. L'administration lui répond que c'est 1 fermeture et 2 transformations. La FSU demande s'il est possible dans les prochains documents d'avoir les effectifs pour chaque section.

La FSU indique que les moyens pour ces structures sont à prendre dans les moyens de l'établissement et que sans moyens fléchés, certaines équipes EPS ne peuvent ouvrir une section. Le recteur réfléchit à flécher une heure poste pour chacune de ces sections sportives.

4. Point d'information sur les postes SPEN

Tous les postes de directeurs de CIO étant des postes SPEN, nous avons profité de ce point pour parler de l'expérimentation en cours dans l'académie et qui doit prendre fin à la rentrée 2023.

Suite à l'arrivée tardive du recteur, la décision de geler tous les postes de DCIO a été prise par le rectorat pour se laisser le temps de la réflexion. Le Recteur a annoncé vouloir mettre fin à la mise à disposition des personnels à la Région, mais la question de la gestion des personnels, outre la question des moyens que l'académie va récupérer, se pose. Le rectorat se laisse 2 mois pour réfléchir à une nouvelle carte cible. La FSU a rappelé sa ferme opposition à cette expérimentation et a fait part de l'état de souffrance dans lequel se trouve les PSYEN EDO dans cette académie. Il y a urgence à agir sur ce dossier.

La nouvelle carte cible sera discutée lors d'un prochain CSA académique.

4. Évolution de la carte des enseignements de spécialité (vote : FO contre, FSU abstention, UNSA pour))

Madame Henry présente les ouvertures d'enseignements.

La FSU fait remarquer qu'il n'y a aucun enseignement de spécialité d'eps dans le 36.

III. Informations

1. Carte des postes Spécifiques Nationaux (SPEN) et des Postes à profil (POP)

La FSU exprime sur son inquiétude pour les postes de directeurs de CIO. L'expérimentation ne doit pas être prolongée et les postes doivent être remis au mouvement. La FSU indique au recteur qu'il y a une urgence dans le 37.

Le recteur ne va pas reconduire la situation à la rentrée. Pour l'instant la situation est gelée car la cible n'était pas bonne. L'expérimentation touche donc à sa fin 31/08. Un Gt sera organisé pour positionner les directeurs de CIO et avoir une clarification de la cible, de discuter des situations des personnels. Le rectorat

veut donc se positionner en premier lieu sur une organisation. La FSU alerte sur l'état d'extrême fatigue des collègues. Le rectorat se donne deux mois pour envoyer un message clair aux collègues.

2. Évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2023

La FSU indique son inquiétude sur le fait que des formations professionnelles dans l'Eure et Loire existent dans plusieurs lycées qui se font donc concurrence. Cela ne participe pas à l'attractivité du territoire.

IV. Questions diverses

Le versement de la prime REP/REP+ pour les AED et AESH se fera sur la paye de mars ou plus probablement avril. La FSU indique la condamnation du 14 décembre du recteur de Paris sur le versement de la prime REP/REP+ pour les AED/AESH. Elle demande au recteur de se renseigner au niveau ministériel pour savoir ce qu'il en est pour communiquer l'information à ces personnels. La rétroactivité de cette prime depuis 2016 représenterait une somme non-négligeable pour les personnels concernés.

27 personnels du second degré en ASA (dont le dispositif s'arrête le 31 janvier) devraient reprendre leur fonction le 01/02. Une prise de contact avec ces enseignants va être effectué par les services RH.

L'administration annonce cette année qu'un groupe de travail sera organisé pour la répartition de la partie variable de la prime REP+.

La revalorisation du smic sur la paye des AESH aura lieu en janvier 2023.